



Litige culture et formation

Par **mini21240**, le **16/12/2014 à 15:25**

Bonjour,
Je suis nouvelle sur le forum et je dois dire qu'en lisant tous vos articles je me sens un peu apaisée mais dans un coin de ma tête c'est pas la sérénité complète. Alors voilà mon histoire : il y a 5 ans j'ai souscrit un contrat à distance pour une formation secrétaire médico-sociale, au bout de 2 mois environ j'ai envoyé un courrier (en lettre simple aie je sais grosse erreur) pour expliquer que je voulais stopper la formation pour des raisons financières. Suite à cela par sécurité j'ai fait bloquer les prélèvements automatiques.
Je vous avoue que je ne surveille pas forcément mes comptes ormis pour voir le chiffre positif ou négatif global je ne m'intéresse pas au détail bref, il y a 6 mois j'ai reçu un appel d'un bureau contentieux qui me réclamait la somme de 1008 euros ! A ce moment là j'ai décidé d'éplucher mes comptes et je me suis aperçu que depuis 5 ans culture et formation me prélevait 2*35 euros par mois et que comme je venais de changer de banque les prélèvements n'étaient plus honorés!!! Alors déjà pendant 5 ans ils s'en sont mis pleins les poches sur ma tête mais le pire c'est que maintenant depuis 6 mois je suis harcelée d'appels téléphonique et autre courriers de ce fameux bureau contentieux! et ce matin le dernier courrier (toujours en lettre simple) est adressé par la financière de recouvrement FINREC pour un DERNIER AVIS me prévenant qu'ils déposaient une injonction de payer devant le président du tribunal de Talant (là où je réside et où il n'y a pas de tribunal d'ailleurs), ils prétendent que je peux me faire représenter par un avocat et qu'il me reste 48 h pour honorer ma dette avant saisie de mes biens.
Et là je vous avoue que je commence vraiment à avoir très peur qu'ils débarquent chez moi!!!!
A votre avis que faire???? Sont-ils dans leur droit??? Peuvent-ils réellement venir chez moi me saisir mes biens???? pensez-vous que je peux me retourner contre eux pour récupérer la somme prélevé durant 5 ans en sachant que je n'ai pas suivi leur formation et qu'il me prélevait malgré ma résiliation (en lettre simple je le rappelle je sais que c'était une erreur)!
Merci de votre aide ils commencent vraiment à me miner le moral avec leurs menaces!

Par **moisse**, le **16/12/2014** à **17:50**

Bonjour,
Le moins qu'on puisse dire est que vous avez accumulé les difficultés:
* pas de résiliation
* pas de vérification bancaire
* pas d'ordonnancement des prélèvements ni transfert lors du changement d'établissement bancaire (il peut y en avoir d'autres à vérifier).
Ensuite vous avez dû souscrire un crédit particulièrement long au delà de 5 ans.
En tout cas la prescription de la dette n'est pas acquise. Mais bon il serait étonnant que la juridiction de proximité compétente localement soit saisie, mais ce n'est pas impossible.
En tout cas personne ne viendra chez vous avant que vous ayez reçu notification d'une décision judiciaire et vous serez informée d'une quelconque saisine auparavant.